

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11
Date de convocation :	19/05/2025

Séance du 26 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS :

M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
Mme. HEITZ Valérie, Conseillère Municipale
M. JAEGER Gilles, Conseiller municipal
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme RICHART Céline, Conseillère municipale
M. SCHMITT Pierre, Conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

EXCUSES :

Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire donne procuration à M. le Maire
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal donne procuration à M. DERVIEUX Jean

ABSENTS :

M. HEID Thierry, Conseiller municipal
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

Mme Sara HAUTECOEUR, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la

présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 26 mai deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 31 mars 2025
- Désignation du secrétaire de séance
- 2025-10 Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Saverne
- 2025-11 Devis aménagements cimetière
- 2025-12 CEA/Fonds communal Alsace/Demande du solde au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saverne : piste BMX de Schwenheim
- Divers

Approbation du PV de la séance du 31 mars 2025

Approbation du PV du 31 mars 2025

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation du secrétaire de séance

Mme Virginie WEISS est désignée comme secrétaire de séance.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation du secrétaire de séance

2025-10 Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Saverne

M. Pierre SCHMITT et M. Thomas KERN, associés au projet, sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Licorne Energies a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Saverne, à l'extrémité Est du territoire communal, accessible depuis la RD 41.

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 10 avril 2025 au 12 mai 2025 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 27 mai 2025 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société Licorne Energies.

VU la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

VU l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

VU la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

VU la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région Grand Est ambitionne notamment de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

VU l'ambition du Pays de Saverne Plaine et Plateau d'avoir un mix énergétique 100% décarboné en 2050 et de développer de manière massive la production d'énergie renouvelable de manière organisée. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) soutient notamment le développement de la méthanisation des matières organiques locales.

VU les engagements en faveur du développement des énergies renouvelables du PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau à travers le Pacte territorial de relance et de transition écologique et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

CONSIDERANT que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire. Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 biogénique via un partenariat avec la Brasserie Licorne et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

➤ **Décision du Conseil municipal**

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société Licorne Energies

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2025-11

Devis aménagements cimetière

Afin de créer un ossuaire dans le cimetière communal, M. le Maire a fait des différentes demandes de devis.

Outre la création de l'ossuaire, il est également envisagé de construire un columbarium et de mettre en place un jardin du souvenir.

M. le Maire a reçu les devis suivants :

- J. METZMEYER pour un ossuaire et cinq cavurnes pour un montant de 8 989.88€ TTC
- J. METZMEYER pour un columbarium pour un montant de 8 990€ TTC
- J. METZMEYER pour un jardin du souvenir pour un montant de 3 690€ TTC

M. le Maire précise que l'ossuaire est un équipement obligatoire dans un cimetière communal.

Les travaux devraient avoir lieu fin 2025, début 2026.

M. le Maire indique également que dans le cadre de la création de cavurnes et d'un columbarium, il faudra voter de nouveaux tarifs et prévoir un règlement de cimetière.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire a signé les devis suivants :

- J. METZMEYER pour un ossuaire et cinq cavurnes pour un montant de 8 989.88€ TTC
- J. METZMEYER pour un columbarium pour un montant de 8 990€ TTC
- J. METZMEYER pour un jardin du souvenir pour un montant de 3 690€ TTC

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2025-12

CEA/Fonds communal Alsace/Demande du solde au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saverne : piste BMX de Schwenheim

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Communal Alsace (F.C.A.) a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximums sur la période du mandat municipal.

La durée de ce dispositif est mobilisable jusqu'à fin 2025.

La limite d'un montant plafond de soutien cumulé s'élève à 100 000,00 €.

Etant donné que la commune ne fait pas appel à l'intégralité du montant plafond, M. le Maire propose aux conseillers d'en faire bénéficier la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) dans le cadre de la création d'une nouvelle piste BMX à SCHWENHEIM.

La commune a déjà bénéficié d'une aide de 13 994€ de la CEA au titre de la restauration des autels de l'église de Saints-Vincent-et-Anastase.

Il reste pour la commune une somme de 86 006, € d'aides disponibles sur ce fonds de 100 000,00 €.

M. le Maire en profite également pour remercier le maire de Landersheim qui a accepté de faire bénéficier la CCPS de son fonds communal d'Alsace restant.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

DECIDE de faire bénéficier la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) du Fonds Communal Alsace mis en place par la CEA, au titre des travaux de création d'une piste BMX à SCHWENHEIM

INDIQUE M. le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Divers :

- Ressources humaines : M. le Maire indique que l'agent technique en charge de la propreté de la salle polyvalente fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2025. La commune fera appel à l'entreprise Entr'aide emploi pour la remplacer à compter du 16 juin 2025, à raison de 4h par semaine.
- Challenge Intercommunal 2025 : M. le Maire donne des explications quant au challenge intercommunal proposé par la CCPS
- Inauguration des Autels : M. le Maire rappelle la date de l'inauguration des autels : dimanche 6 juillet 2025 à 10h